



14ème législature

Question N° : 10320	De M. Malek Boutih (Socialiste, républicain et citoyen - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Droits des femmes		Ministère attributaire > Droits des femmes
Rubrique > politique sociale	Tête d'analyse > lutte contre l'exclusion	Analyse > hébergement d'urgence. jeunes majeurs. errance. protection.
Question publiée au JO le : 20/11/2012 Réponse publiée au JO le : 29/01/2013 page : 1074		

Texte de la question

M. Malek Boutih attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la question de l'hébergement de stabilisation des jeunes en errance en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Il salue son engagement dans la lutte contre l'homophobie incarné par Plan contre l'homophobie et la transphobie. Il se réjouit notamment du fait que la douloureuse question de la prévention du suicide des jeunes LGBT soit véritablement prise en compte. L'abandon familial, le délaissement social, se traduisant souvent par une mise au ban des jeunes LGBT et par des situations de perte de domicile de ces derniers, il lui semble que des avancées devraient donc également avoir lieu en matière de formation des travailleurs sociaux mais aussi de prévention et d'information en milieu scolaire. Il demande quelles seront les mesures prises par le Gouvernement en ce sens.

Texte de la réponse

La ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, coordonne les actions gouvernementales contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Le programme d'actions présenté au Conseil des ministres le 31 octobre 2012 est le résultat d'une large consultation menée avec les associations, les partenaires sociaux et les élus, dans un cadre interministériel. A travers ce programme, l'Etat s'engage pour la première fois dans une politique coordonnée contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, déclinée en quatre axes : la lutte contre les violences, l'évolution des mentalités, la lutte contre les discriminations au quotidien et l'action internationale. La lutte contre l'isolement des jeunes victimes d'homophobie compte parmi les priorités de ce programme d'actions. À l'âge où les questionnements sur la sexualité apparaissent, les jeunes sont les plus vulnérables face aux violences homophobes qui sont la première cause de suicide chez les adolescents. Les prévalences de tentatives de suicide sont de 12,5 % chez les hommes homosexuels ou bisexuels et de 3 % chez les hommes hétérosexuels. Il est donc essentiel de mener une politique globale de prévention de l'homophobie, qui se décline dans tous les domaines de la vie. Pour agir le plus tôt possible, le Gouvernement a décidé de rendre effective l'éducation à la sexualité, du primaire au lycée, en impliquant des acteurs de la lutte contre l'homophobie. Il encourage les établissements à accueillir les associations qui interviennent en milieu scolaire sur ces thèmes. De plus, il a lancé une mission spécifique pour formuler des propositions contre le suicide des jeunes homosexuels. Enfin, il a engagé un très large programme de formation et de sensibilisation des professionnels, pour les inspecteurs du travail, les policiers, les gendarmes, les magistrats, les agents de l'OFPPRA, les infirmiers, les personnels des EHPAD, les enseignants et les animateurs en accueils collectifs de mineurs. La mise en oeuvre de ce programme d'actions fera l'objet d'une première évaluation six mois après sa mise en oeuvre.

